

Rapport annuel 2022

Groupe professionnel cat. A (moniteurs de conduite moto)

L'achèvement de la révision du manuel cat. A ainsi que les discussions sur la formation pratique de base IPB ont été au premier plan des préoccupations des moniteurs de conduite moto en 2022.

Un coup d'œil dans le rétroviseur en janvier 2022 : nous avons commencé l'année 2022 pleins d'espoir et de joie à l'idée que le Motofestival de Berne pourrait quand même avoir lieu. Rencontrer à nouveau des spécialistes, des collègues et des amis, découvrir des nouveautés - tout cela faisait partie de l'anticipation. Malheureusement, cet événement a (encore) dû être annulé en 2022, ce qui a été d'autant plus douloureux que les Journées Test-Moto de Derendingen n'ont pas non plus pu avoir lieu en raison d'un trop grand nombre d'absences.

Manuel cat. A

Au lieu de cela, nous avons donné un coup de pouce en 2022 lors de l'élaboration du nouveau manuel cat. A. La comparaison avec le nouveau manuel cat. B a pris beaucoup de temps. L'objectif était que les deux ouvrages soient construits et structurés de la même manière et qu'ils traitent des mêmes thèmes. La terminologie a également été comparée. Je suis tout à fait conscient qu'il serait possible d'écrire 100 pages supplémentaires pour le manuel. Il existe cependant de nombreux autres ouvrages de qualité qui traitent de manière différenciée et encore plus détaillée des thèmes importants pour la formation des motocyclistes. Le manuel cat. A doit être un instrument de travail.

Mais ce qui est bien plus important que n'importe quel livre, c'est la joie dans les yeux du/de la moniteur/trice de moto qui travaille sur lui-même/elle-même, qui est avide de connaissances et qui a du plaisir à conduire une moto en toute sécurité. Une personne qui donne elle-même l'exemple de la sécurité par conviction et qui s'intéresse à toutes les motos différentes : qu'il s'agisse d'un modèle électrique, à combustion ou automatique et quelle que soit la catégorie (45 km/h, A1, A35 ou A).

Les deux nouveaux manuels Cat. A et B me procurent une grande joie. Ils ont nécessité beaucoup de travail, c'est pourquoi je tiens à remercier ici tous les membres du groupe de travail ainsi que Christian Stäger. Je remercie également Philipp Abt pour la mise en œuvre des ouvrages ainsi que Romina Riesen pour l'important travail effectué en arrière-plan.

Formation pratique de base IPB

En 2022, les discussions permanentes sur la formation pratique de base IPB ont également influencé nos travaux au sein du groupe professionnel cat. A (moniteur/monitrice de conduite de moto). Nombreux sont ceux qui souhaitent des changements dans l'IPB. Il ressort des entretiens que les moniteurs de conduite non affiliés à l'association craignent de pouvoir effectuer moins d'heures.

La demande de détacher les 45km/h de l'IPB et de les intégrer dans une autre formation serait également judicieuse pour des raisons de sécurité. Mais avant d'en arriver là, chaque moniteur/monitrice de conduite peut encore dire qu'il/elle n'est pas disposé(e), pour des raisons de sécurité, à former des jeunes de 15 ans avec des 45km/h dans le cadre de l'IPB et à ne former que des jeunes de 16 ans sur des A1 125 cm3. En effet, c'est aussi à nous de nous assumer et de vivre nos convictions.

Durée de validité du permis d'élève conducteur cat. A1/A et IPB

Un autre sujet qui nous a occupés en 2022 a été la pratique appliquée par les cantons, parfois de manière différente, pour le permis d'élève conducteur cat. A1/A en relation avec les trois cours IPB. Les prescriptions prévoient que les trois cours IPB devraient être suivis pendant la période de validité de quatre mois du permis d'élève conducteur.

En revanche, il est parfois possible de le prolonger et de faire valider les cours IPB déjà suivis, ce qui ne correspond pas à la formulation des règlements.

Nous nous engageons tous pour la sécurité. Et cela implique que les élèves motocyclistes acquièrent les bases le plus rapidement possible. Cela signifie que les trois cours IPB doivent être suivis dans un délai de quatre mois. Si les élèves ne suivent les cours qu'au dernier mois d'apprentissage et que les dates ne sont plus disponibles, ils ne doivent pas être récompensés. Nous avons donc signalé à l'Office fédéral des routes (OFROU) que nous étions d'accord avec une réglementation uniforme pour toute la Suisse, selon laquelle les cours IPB doivent être suivis dans leur intégralité pendant la durée d'un permis d'élève.

Fusion de l'ASMC et de la FRE

La fusion de l'Association suisse des moniteurs de conduite ASMC et de la Fédération Romande des Écoles de Conduite FRE pour former L-drive Suisse est également très réjouissante pour les moniteurs de moto. Je salue très chaleureusement les membres de la FRE, en particulier bien sûr les nouveaux membres des groupes professionnels moto. Ensemble, nous irons vers l'avenir ! Nous commencerons le 24 février 2023, à l'occasion du Motofestival de Berne, avec la première réunion du groupe professionnel. Je me réjouis d'une collaboration fructueuse et constructive sous le signe de la sécurité routière. Nous attendons également avec impatience la poursuite de la collaboration avec l'Office fédéral des routes (OFROU), le BPA, les experts de l'asa et tous les responsables de formation. Les souhaits, les idées et les demandes sont nombreux ! Nous voulons garder à l'esprit des objectifs réalistes.

Je vous souhaite à tous une bonne année 2023.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Jürg Stalder
Président groupe professionnel cat. A